PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°35 - publie le 13 avril 2022

Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 17

REUNION DU 12/04/2022

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 44

Match n° 26363820, US Drôme Provence 1/ LA Valdaine FC 3 , Séniors D4, Poule E du 10/04/2022

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de **La Valdaine** a débuté le match avec 8 joueurs. Un joueur de l'équipe de **La Vadaine** est sorti sur blessure et ne pouvait reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.
En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 2ème mn. Le score à ce moment là était de 0 à 0.
Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de **La Valdaine** pour en reporter le gain à l'équipe de Drôme Provence.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :
US Drôme Provence : 3 points ; 0 but
La Valdaine FC 3 : 0 points ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation

DOSSIER N° 45

Matchn°23362973, Vallis Aurea 1 / Larnages Serves fc 1, Seniors D3, poule B du 10/04/2022

« Réclamation d'après match posée par l'équipe de Vallis Auréa pour le motif suivant :
Le capitaine visiteur lors de sa sortie n'a pas cédé son brassard à un de ses coéquipiers donc l'équipe a joué sans capitaine sur le terrain pendant 10 minutes »

La commission dit que la dite réclamation n'est pas nominative, non fondée et donc non recevable.
Le compte de Vallis Auréa sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 46

Match n° 24245373, Roussas AS 2 / Meysse US 1, Seniors D5 accession, poule H du 10/04/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'US Meysse portant sur la qualification et / participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Roussas AS 2 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Roussas AS lors de l'un des 5 derniers matchs de championnat.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la confirmation de la réserve d'avant match du club de Meysse par courriel le 11/04/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales.*

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure de Roussas aux rencontres de la coupe de France, coupe Xavier Bouvier et championnat Seniors D3, aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Meysse sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 47

Match n° 23362846, Hauterives 1 / Annonay FC 2, Séniors D3, poule A du 10/04/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Hauterives 1 portant sur la qualification et / participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Annonay FC2 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Annonay lors de l'un des 5 derniers matchs de championnat.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la confirmation de la réserve d'avant match du club de Hauterives par courriel le 11/04/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales*.

  Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure de Annonay aux rencontres de la coupe de France, coupe LAURA FOOT et championnat Seniors R3, seuls 2 joueurs ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

  - BESSET Julien, licence n° 2538660682 : 14 matchs
  - TAMIMOUNT Aki, licence n° 9602745937 : 11 matchs

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.
Le compte de Hauterives sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 48

Match n° 23363684, St Marcel les Valence AS1 / Cornas AS 2, Séniors D4, poule C du 09/04/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de St Marcel les Valence AS1 portant sur la qualification et / participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Cornas AS 2 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Cornas lors de l'un des 5 derniers matchs de championnat.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la confirmation de la réserve d'avant match du club de St Marcel les Valence par courriel le 11/04/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales*.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure de Cornas aux rencontres de la coupe de France, coupe Xavier Bouvier et championnat Seniors D2, seul un joueur a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

- BIANCHI Grégory, licence n° 2545676202 : 11 matchs

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de St Marcel les Valence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 49

Match n° 24244649, Montmeyran US 2 / Beaumontmontéléger 3, Séniors D5 Challenge, poule D du 10/04/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmeyran US2 portant sur la qualification et / participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Beaumonteleger 3 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Beaumonteleger lors de l'un des 5 derniers matchs de championnat.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la confirmation de la réserve d'avant match du club de Montmeyran par courriel le 11/04/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales*.

Après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures de Beaumonteleger 3 aux rencontres de la coupe de France, coupe Xavier Bouvier, coupe René Giraud, championnat Seniors D3, Seniors D5

phase 1 et Seniors D5 phase 2 Accession, il ressort que 4 joueurs ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

- BULTEZ Florian, licence n° 2544013759 : 8 matchs
- COL Bastien, licence n° 2545299504: 8 matchs
- DE ALMEIDA, licence n° 2545555050 : 12 matchs
- PAURIOL Nathan, licence n° 9602727631: 11 matchs

De ce fait la commission donne match perdu par pénalité pour en reporté le gain à l'équipe de Montmeyran.

En application des articles 16 des Règlements du District **:**
Montmeyran US 2: 3 points ; 2 buts
Beaumonteleger 3: - (moins) 1 point ; 0 but

Le compte de Beaumonteleger sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION

Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°34
du 12 / 04 / 2022

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

COORDONNEES DES RESPONSABES CATGORIES DES CLUBS

La Commission des Jeunes demande aux clubs de bien vouloir lui communiquer les noms et coordonnées (mail, téléphone) des responsables des Ecoles de foot et Foot à 11 Jeunes, pour un usage interne au District.
Les clubs ont aussi la possibilité de faire apparaître ces renseignements dans leur espace club sur le site internet du District (Le staff), à partir de Footclub, avec l'accord des intéressés, pour faciliter la communication entre clubs.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

- VALLON PONT D'ARC : U11, U13, U15 les 4-5 juin 2022.
- MOURS SAINT EUSEBE : U11, U13 le 5 juin 2022.
- PEYRINS : U7, U9, U11, U13 le 1 er mai 2022.
- TOURNON TAIN : U7, U9, U11 le 16 avril 2022,
  U13, U15 F le 17 avril 2022.
- SAINT AGREVE : U9, U11 le 4 juin 2022,
  U13, U15 le 5 juin 2022.
- FOOTCLUB CLUB GOUBETOIS : U11, U13 le 8 mai 2022.
- VILLEVOCANCE : U11 le 7 mai 2022.
- CHABEUIL : U11, U13 le 4 juin 2022,
  U9, U13F le 5 juin 2022.
- BAS VIVARAIS : U11 le 23 avril 2022.

- GENISSIEUX : U9 le 18 juin 2022,
  U11, U13 le 19 juin 2022.

- ANCONE : U7, U9 le 4 juin 2022,
  U11, U13 le 5 juin 2022.

U7- U9

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Rappel règlement
Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après-midi à 14h00.**
Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30.**
Si les clubs souhaitent jouer l'après-midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Prochains plateaux :
- U7 le Samedi 14 Mai 2022.
- U9 le Samedi 14 Mai 2022.

U 11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Retrait équipe :
Espoirs Poule G : Retrait de FC 540 2. Les clubs sont priés de noter que le plateau du 14 Mai à FC 540 est organisé par le club US ANCONE.

Feuilles de matchs manquantes du 02 / 04 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :
Promotion :
- Poule B : ROMANS PS,
- Poule C : ST MARCEL VALENCE,
- Poule D : BEAUMONTELEGER,
- Poule E : PORTES LES VALENCE,

Espoirs :
- Poule A : ANNONAY FC,
- Poule D : DAVEZIEUX US,
- Poule C : RHONE CRUSSOL, PONT LA ROCHE,
- Poule D : MOURS ST EUSEBE, CHATO9 ISERE.
- Poule E : BG LES VALENCE,

- Poule I : LABLABCHERE/LES VANS.

Bourgeons :

- Poule A : FC CHATELET,
- Poule B : ES NORD DROME,
- Poule D : SARRAS ST VALLIER,
- Poule E : FC HERMITAGE, FC ST JEAN DE MUZOLS,
- Poule F : ST DONAT, HOSTUN.
- Poule G : BG DE PEAGE, CHABEUIL.
- Poule H : VALENCE FC, VALENSOLLES.
- Poule J : CRUAS.
- Poule K : FDC 540, SAVASSE.

Prochains Rendez-vous U11 :
Samedi 14 Mai 2022.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Finales Coupes U13 samedi 04 Juin à Charmes sur Rhône :
Finale Coupe Charles André : Les finalistes seront les vainqueurs des plateaux programmés le 16 Avril 2022.
Finale Drôme-Ardèche U13 G : FC MONTELIMAR - US DAVEZIEUX,
Finale Drôme-Ardèche U13 F : FC EYRIEUX EMBROYE – OL VALENCE.

Finale FESTIVAL PITCH U13
Les clubs suivants représenteront le District Drôme-Ardèche de Football lors des finales régionales programmées le 07 Mai à FEURS (42) :
-U13 Garçons : FC MONTELIMAR,
-U13 Filles : FC EYRIEUX EMBROYE.

U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93
competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe Gilbert PESTRE
Les ½ finales auront lieu le 30 avril 2022.

Matchs reportés
Les matchs non joués pour cause d'arrêtés municipaux sont reportés le 16 avril, le 23 avril ou le 30 avril 2022.
Veuillez consulter footclubs ou le site du District.

Rappel aux clubs
Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Phase 2 Journée 7 :

La rencontre FC RHONE VALLEES – ROANNE FOOT 42 est programmée le 24/04/2022. (Correctif du PV précédent)

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour les niveaux de compétitions U18 D1 et D2 du District, la dernière journée de championnat est programmée le samedi 04 juin 2022

Cependant, les horaires des rencontres peuvent être modifiés. Il suffit de faire la demande par la procédure réglementaire, par FOOTCLUB.

Coupe G. ETIENNE :

Le tirage des demi-finales sera prochainement en ligne. Il sera effectué dans la semaine. Ce tour se déroulera le week-end des 30 avril / 1er mai 2022.

REPORTS DES RENCONTRES :

Je vous informe de l'agenda des rencontres reportées.

En U18D1

- VALLIS AUREA FOOT 1 - US VALLEE DU JABRON 1 au 30/04 à 15h30
- US VAL D'AY 1- CHAVANAY AS 1 au 30/04 à 15h30
- AS DONATIENNE / FC PORTOIS au 16/04 à 15h00

En U18D3

- FC CHABEUIL - AS BERG HELVIE au 04/05 à 17h00
- MOURS ST EUSEBE 2 - FC CHATUZANGE 1 au 27/05 à 10h00
- CHATUZANGE LE GOUBET - FC MUZOLAIS le 21/05 à 15h00
- AS DU DOLON 1 - ST MARTINOISE 1 le 21/05 à 15h00
- FC PLATEAU ARDECHOIS - MOURS ST EUSEBE 2 le 20/05 à 16h00
- HAUTERIVES GD SERRE 1 - AS LA SANNE ST ROM 1 le 26/05 à 10h00

En U18D4

- US DROME PROVENCE – ES CHOMERAC au 30/04 à 17h00
- ANNONAY FC 2 – CO CHATEAUNEUF SUR ISERE 2 au 30/04 à 14h00
- FC RAMBERTOIS - ST CYR FELINES au 16/04 à 15h30

En 18D5

- BOULIEU LES ANNONAY 2 – US CHANAS SERRIERES au 30/04 à 15h30
- AS DU DOLON 2 – VALLEE DU DOUX A 1 au 30/04 à 17h30

Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 35
du 13 avril 2022

(ATTENTION) - INDISPONIBILITES

La commission d'arbitrage constate que trop d'Arbitre, lors de leur dépôt d'indisponibilité ne cochent pas la case « Arbitre District » ainsi il reste désignable pour la commission.

Merci de ne pas oublier pas de cocher les 3 cases : FFF, Ligue et District Nous vous rappelons que vous ne devez pas vous mettre indisponible après le lundi, 14 jours avant la rencontre car cela est considéré comme hors délai, même si cela fonctionne en ne cochant pas la casse District, cela sera considéré comme hors délai.

Quand vous déposez vos indisponibilités via un ordinateur : actuellement vous avez 2 cases en bas arbitre et arbitre qui correspondent pour le premier à Arbitre en ligue et le deuxième Arbitre en District. Il faut absolument cocher ces deux cases pour être sûre que votre indisponibilité soit bien pris en compte. Quand vous déposez vos indisponibilités via un téléphone portable : vous devez cocher la case Arbitre en LIGUE et à Arbitre en District.

Pour éviter de compliquer la tâche des personnes qui désigne les Arbitres merci d'être vigilant.

RÉUNION D'AVANT MATCH

RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Depuis le début de saison, l'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur la disparité concernant la réunion d'avant match.
Cette directive technique doit être scrupuleusement appliquée quel que soit le niveau de compétition.

Bien que ce sujet ait été largement évoqué lors de toutes les matinées de formation continue, vous trouverez ci-dessous les modalités relatives à la réunion d'avant match :

- Lieu : votre vestiaire et non sur le terrain ou à la buvette.
- Personnes présentes : 2 éducateurs - 2 capitaines - 2 AA bénévoles.
- Anticiper la vérification de la couleur des maillots (gardien de but et joueurs).
- Anticiper les éventuelles réserves d'avant match.
- Consignes : brèves et claires *(sur les CF : ballon arrêté à l'endroit de la faute quel que soit l'endroit sur le terrain)*.

Ce n'est ni l'attaque, ni la défense qui demande le mur !!! C'est le jeu qui va dicter votre position (jeu rapide ou non).

Au-delà des consignes techniques, l'objectif de la réunion d'avant match est d'instaurer un dialogue UNIFORME chaque week-end pour tous les acteurs du match.

Enfin, il va de soi que tous les arbitres qui ne respecteront pas les consignes rappelées ci-dessus ou qui refuseront de faire la réunion d'avant match s'exposent à des sanctions (cf règlement intérieur).

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 16 & 17 avril 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43)

Merci de contacter uniquement à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

FRAIS D'ARBITRAGE 1/4 DE FINALES COUPES X. BOUVIER & R. GIRAUD

Message aux clubs concernés.
Les règlements des frais d'arbitrage pour les 1/4 de finales des coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD sont les suivants :
- L'Arbitre Central + l'Arbitre assistant n°1 réglés par le club recevant.
- L'Arbitre Assistant n°2 réglé par le club visiteur.

Merci aux clubs concernés d'en prendre note.

« PORTAIL OFFICIELS » ANNULE ET REMPLACE « MON ESPACE FFF »

La C.D.A. vous informe que depuis le mardi 22 mars 2022 a été mis en place le nouveau portail Mon compte FFF en remplacement de Mon espace FFF. Le nouveau portail ne comporte pas de redirection vers le portail des officiels. Il faut aller directement sur « https://officiels.fff.fr » sans passer par Mon compte FFF pour consulter vos désignations.

COULEURS DES MAILLOTS

AVIS AUX CLUBS
Lors d'une rencontre de District Drôme-Ardèche de Football, quel que soit la compétition et le niveau, lorsque que les deux équipes ont la même couleur de maillot :
C'EST L'EQUIPE RECEVANTE QUI DOIT CHANGER DE MAILLOT ET NON L'INVERSE.

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quel que soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE.** Certains ne sont pas à jour de cet examen et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE, Prenez dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue (ou si vous en avez pas, consultez le site «Doctolib»).
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Sans cette échographie, la licence ne pourra pas être validée et l'arbitre ne pourra pas officier pour la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.
Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.
Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et en suite leur faire signer et clôturer la FMI.
Le Règlement Intérieur sera appliqué si cela n'est pas fait.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement**.

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute, que ce soit pour blessure, raison professionnelle ou autre, **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**
Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de rédiger votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge il faut bien relever l'ensemble des éléments pour l'établissement de votre rapport.
Elle vous rappelle aussi, comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite de deux jeunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.
Si le portail les officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez rédiger votre rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boite mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20

heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine (également au niveau des horaires ou des terrains).
La C.D.A. vous préviendra de tout changement uniquement à partir du vendredi soir après 20 heures.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués…) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.
En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre, en copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.
Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

MAI 2022
- Vendredi 13 mai :
Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

La commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18 et féminine en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES CLUBS

. O. CENTRE ARDECHE : Courriel appuyant le dépôt de réserve technique lors de la rencontre de Seniors D 1 du 10/04/2022. Lu et noté.

. VALLIS AUREA FOOT : Courriel appuyant le dépôt de réserve technique lors de la rencontre de Seniors D 3 du 10/04/2022. Lu et noté.

COURRIER DES ARBITRES

. WEBER Stéphane : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 12/04/2022 pour raison de santé (Justificatif Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. CALATAYUD Renaud : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 13/04/2022 pour raison de santé (Justificatif Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. DELORME Lucie : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 19/04/2022 pour raison de santé (Prolongation Arrêt de Travail). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. LOURI Quentin : (Arbitre de Ligue R 2). Courriel nous informant de sa démission du corps arbitral régional pour des raisons professionnelles l'obligeant à quitter la région. Nous le remercions pour les services rendus pendant son séjour en terre Drômoise et lui souhaitons bon vent pour son avenir professionnel.

. FOURNIER Thibaut : Courriel nous informant du très bon accueil du club de PIERRELATTE lors de sa rencontre U 15 R 2 du 03/04/2022. Lu et noté.

. DUSSAUD Gérald : Courriel nous informant de son indisponibilité les 08-09-10/04/2022 pour raison de santé (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **PERDRIOLE Raphaël :** Courriel nous adressant son rapport Circonstancié de la rencontre Seniors D 1 du 09/04/2022. Lu et noté.

. **AMEUR Zouhaer :** Courriel nous informant de son indisponibilité les 30/04/2022 & 01/05/2022 et du 07/05/2022 pour raisons personnelles. Lu et noté.

Le Président	**Le Secrétaire**
Nicolas BRUNEL	**Jean Baptiste RIPERT**

District Drôme Ardèche de Football

COMITÉ DE DIRECTION

COMPTE-RENDU N°7
Réunion du lundi 14/03/2022

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION PRÉSENTS :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe		X	
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude		X	
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique		X	
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald	X		
GIRON Patrick		X	
JULIEN Laurent	X		
LAULAGNET Roselyne		X	
MARLHIN Alexandre		X	
MONTALBANO Stéphan	X		
PEALAT Philippe		X	
PELIN Nathalie	X		
PION Jean Marie	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIÉS PRÉSENTS :

NOM - Prénom	Fonction	Présents	Excusés	Absents
VALLET Yohann	CTR Chargé du Plan de Performance et Formation		X	
FOURNEL Thibault	Responsable Développement et Communication	X		

ORDRE DU JOUR :

PREAMBULE

I. INFORMATIONS DIVERSES

   A. RETOUR SUR LE COLLEGE DES PRESIDENTS DU 4 MARS 2022 :

   B. DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

   C. DIVERS

II. CALENDRIER DISTRICT

III. JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES 2022

IV. MEDAILLES DE DISTRICT / DE LIGUE

V. ARBITRAGE

VI. REUNION DE SECTEUR

   A. REFORME DES COMPETITIONS JEUNES

   B. REFORME HORAIRE DES CHAMPIONNATS

VII. POINT RESSOURCES HUMAINES

PREAMBULE

En cette période difficile, le Comité de Direction souhaite exprimer son soutien et sa solidarité au peuple Ukrainien. Le Président souhaite que ce conflit au sein même de l'Europe amène l'ensemble de la famille du football à réfléchir aux comportements de chacun sur les terrains. Si la violence n'a pas sa place dans le monde, elle ne l'a encore moins dans le Football. Le District Drôme-Ardèche de Football continuera à réprimer avec détermination tout acte de violence dans les enceintes sportives du territoire. Enfin, toutes infractions à l'article L 332/1 du code du sport seront ferment sanctionnées.

Toujours dans un souci de d'écoresponsabilité et en raison de l'augmentation des prix du carburant, le Président rappelle qu'il est important de privilégier le covoiturage pour l'ensemble des composantes du District.

I. INFORMATIONS DIVERSES

A. RETOUR SUR LE COLLEGE DES PRESIDENTS DU 4 MARS 2022 :

- L'Assemblée Fédérale aura lieu le 12 novembre 2022 à Paris.
- Après deux ans de disette, le FFF Tour va être restauré.
- Réflexion autour de la création d'une D3 Féminine.
- Les votes en AG Fédéral seront prochainement répartis de la manière suivante : 50% voix clubs / 50% voix instances.
- Les Présidents de la FFF et des Ligues pourront effectués trois mandats maximums.
- Une étude est en cours afin que les différentes installations sportives des établissements scolaires du territoire puissent davantage être utilisés par les clubs.
- La pyramide des compétitions du foot amateur va être réétudié.
- La régionalisation de la formation débutera à compter du 1er juillet 2022
- Les licences dirigeants et volontaires seront remboursées à hauteur de 50% (relevé N°3)
- Le partenaire VOLKSWAGEN éprouve des difficultés pour livrer les véhicules financés en partie par le FAFA. Le budget restant servira à financer des bornes électriques.

B. DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Le Président informe de la signature d'une convention qui régira le développement du football en milieu scolaire au sein du département de la Drôme. Cette signature s'est déroulée le lundi 7 mars à Larnage en présence de Mme CLAPOT (Députée de la première circonscription de la Drôme), de l'USEP, de l'UNSS et du CDOS 26.

Il informe également d'un rendez-vous au collège du grand serre dans le but d'harmoniser l'ensemble des conventions relatives aux classes foot et aux sections sportives du territoire. Cette réunion de travail a réuni :
- M. le Directeur Académique des services de l'éducation nationale
- M. le Conseiller Pédagogique Départemental
- Mme la Principale du collège du Grand Serre
- M. le Chef des Sports du Département de la Drôme
- M. l'intervenant du Conseil Départemental sur la section sportive du Grand Serre
- Un représentant de la Mairie du Grand Serre
- Yohann VALLET (CTR PPF)
- Jean-François VALLET (Président DDAF)

C. DIVERS

1. JF. VALLET fait un retour rapide sur la réunion organisée par la LAuRAFoot au sein du District le jeudi 10 mars dans le cadre des dispositifs liés à l'apprentissage pour la saison 2022/2023. Il salue les nombreux clubs représentés lors de cette réunion. Il remercie la LAuRAFooT et son intervenant Francis HUDRY pour la qualité de son intervention et de la pertinence de cette présentation au regard du besoin des clubs concernant la

pérennité de leurs emplois. Il remercie également le CDOS 26 et la DSDEN pour leur intervention lors de cette réunion.

2. Le Président fait retour de la réunion qui s'est déroulée au FC CHEYLAROIS dans le cadre du Programme Educatif Fédéral : « Projet SENEGALOIS ». Il félicite le club pour l'engagement de ce club dans cette action d'envergure.

3. Le Président informe les membres du nombre de jour de mise à disposition du CTR PPF à la LAuRAFoot : 44 jours annuel.

4. Enfin, il effectue un retour sur la réunion qui s'est déroulée au District dans le cadre du projet de fusion entre les clubs de l'INDEPENDANTE BLACHEROISE et l'AS VANSEENNE.

II. CALENDRIER DISTRICT

Une revue du calendrier et des prochaines échéances est effectuée. L'importance de signaler l'ensemble des évènements du District est une nouvelle fois soulignée.

III. JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES 2022

À la suite des différentes propositions effectuées par les membres du Comité de Direction, la liste des 9 bénévoles Drôme-Ardéchois qui participeront à la Journée Nationale des Bénévoles 2022 est établie. Ces 9 bénévoles participeront à la finale de la Coupe de France qui se déroulera le weekend du 7 mai à Paris.

NOM Prénom	**CLUBS**
JAN Bernard	FC PEAGEOIS
VERNET Romain	ST ANDEOL
BRUYAT Pascal	CD DDAF
TIBOLLA Bernard	PIERRELATTE
MONTAGNE Pierre	ST BARTHELEMY DE VALLS
POUZOL Gilbert	TOURNON
MARTIN Yanic	CLERIEUX ST BARDOUX
FLEURY Jérome	ROCHEPAULE
MARLHIN Alexandre	CD DDAF

IV. MEDAILLES DE DISTRICT / DE LIGUE

À la suite des différentes propositions effectuées par les membres du Comité de Direction, une liste des futurs médaillés de District et de Ligue est établie. Elle sera à compléter lors d'un prochain Comité de Direction.

V. ARBITRAGE

N. BRUNEL informe l'assemblée que le District comporte 247 arbitres pour la saison 2022-2023. Il précise également que 30 arbitres ont été formés au cours de la saison (dont 10 féminines). De ce fait, le nombre d'arbitre est revenu à celui qu'il était avant la période Covid.

Il propose la candidature de M. Baptiste PROTOY à la présidence de la commission du statut de l'arbitrage. Cette candidature sera votée lors d'un prochain comité de direction.

Dans un souci d'efficience dans la gestion des dossiers médicaux et après proposition du bureau, il informe qu'A. CROCHET (chargée de missions) aura à charge, dès la saison prochaine, d'administrer les dossiers médicaux des arbitres en vérifiant leur complétude en lien avec G. GALES.

VI. REUNION DE SECTEUR

A. REFORME DES COMPETITIONS JEUNES

À la suite de la première réunion de secteur, il apparaît impossible de mettre en place cette réforme dès la saison 2022-2023. Celle-ci sera proposée lors d'une prochaine AG et sera votée pour mise en application à compter de la saison 2023-2024.

La présentation de cette réforme aura été présentée dans l'ensemble des secteurs le 4 avril. Une synthèse des retours sera effectuée au Comité de Direction du 25 Avril. Une décision sera prise pour la mise en place et le vote à l'Assemblée Générale.

B. REFORME HORAIRE DES CHAMPIONNATS

Cette réforme souhaite être mise en application dès la saison 2022-2023 mais doit dans tous les cas être votée en Assemblée Générale. La date de la prochaine Assemblée Générale sera donc positionnée en amont de la prochaine saison sportive (2022-2023)

VII. POINT RESSOURCES HUMAINES

Le président informe les membres du comité de direction des points R.H. (Ressources Humaines) suivants :

Concernant les arrêts maladies de l'équipe technique :

- E. RAVET – Educatrice départementale, est prolongée jusqu'au 10 juin 2022.
- L. PONT – Educateur départemental, est prolongé jusqu'au 30 avril 2022.

Par ailleurs, une demande de congés sans solde pour la durée d'un an (renouvelable deux fois) a été reçue en date du 14 février 2022 de D. BURAIS – C.T.D. D.A.P. Cette demande est validée avec un départ au 01 juillet 2022. Le président informe également l'assemblée de la mise en place d'un appel à candidature pour pallier ce congé sans solde du C.T.D. D.A.P. Ce recrutement sera réalisé en collaboration avec la LAuRAFoot et la D.T.N.

Enfin, le Président effectue une présentation du dossier relatif à A. DAVID – Technicien marketing/communication.

L'ensemble des membres du Comité de Direction donne délégation aux membres du Bureau concernant la gestion complète de tous les dossiers R.H.

Le Président,
Jean-François VALLET

Le Secrétaire Général,
Roland ARNAUD